

DECISION MUNICIPALE n° D20241105-125

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de location
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Evènement	Chorale	
Dates	Samedi 9 novembre 2024	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Chorale des gorges de la Haute Dordogne	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de location relative à l'organisation d'une chorale concert dans le cadre d'une représentation produit par la Chorale des gorges de la Haute Dordogne représentée par sa directrice, Madame BALDASSARRI, Mairie de Liginiac – 19160 LIGINIAC.

Article 2 : La présente convention de location a pour objet une représentation d'une chorale / concert dans la salle de spectacle du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat le samedi 9 novembre 2024 de 17 h 00 à 00 h 00.

Article 3 : La somme de 54 € sera réclamée par Monsieur le Receveur Principal.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 5 novembre 2024

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE